



Conseil économique et social

Distr. générale
5 août 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Débat consacré aux affaires humanitaires

Compte rendu analytique de la 34^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 29 juin 2016, à 15 heures

Président : M. Lauber (Vice-Président) Suisse

Sommaire

Point 4 de l'ordre du jour : Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations (*suite*)

Point 9 de l'ordre du jour : Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (*suite*)

Clôture du débat

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-11171 (F)



Merci de recycler 



En l'absence de M. Oh Joon (République de Corée), M. Lauber (Suisse), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 4 de l'ordre du jour : Élections, présentation de candidatures, confirmations et nominations (suite) (E/2016/1/Add.1)

Instance permanente sur les questions autochtones Questions (E/2016/9/Add.5)

1. **Le Président** rappelle que, conformément à la résolution 2000/22 et aux décisions 2001/316 et 2016/205 du Conseil, huit membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones sont nommés par le Président du Conseil, et huit membres sont élus par les membres du Conseil. Le Conseil doit élire un membre d'un État d'Asie ou du Pacifique d'ici à la fin de 2016 afin de pourvoir un siège vacant.

2. Il invite le Conseil à considérer les huit membres de l'Instance permanente devant être nommés par le Président. À la suite de consultations et d'un examen des candidatures reçues d'organisations autochtones, et compte tenu de la diversité et de la répartition géographique des peuples autochtones dans le monde ainsi que des principes de transparence, d'égalité de représentation, d'égalité des chances et de parité entre les sexes, il a décidé de nommer les experts suivants en tant que membres de l'Instance permanente pour un mandat de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2017 : M^{me} Mariam Wallet Aboubakrine (Mali); M. Elifurah Laltaika (République-Unie de Tanzanie); M^{me} Ann Nuorgam (Finlande); M. Phoolman Chaudhary (Népal); M^{me} Terri Henry (États-Unis d'Amérique); M^{me} Lourdes Tiban Guala (Équateur); M. Dimitri Zaitcev (Fédération de Russie); M. Les Malezer (Australie).

Point 9 de l'ordre du jour : Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (suite) (A/71/82-E/2016/60)

3. **M. Anshor** (Observateur de l'Indonésie) dit que, en raison de l'ampleur et de la complexité des situations d'urgence humanitaire, les États Membres et les acteurs humanitaires doivent coordonner leurs efforts à tous les niveaux. Son Gouvernement estime qu'il est impératif d'établir un processus participatif

ouvert, auquel participent activement tous les acteurs humanitaires et toutes les parties prenantes pour répondre plus efficacement aux crises humanitaires. L'action humanitaire exige également l'autonomisation des populations locales et nécessite des contributions du secteur privé.

4. Les meilleures formes d'aide humanitaire couvrent la prévention, la préparation et la résilience. Le renforcement des capacités en ces domaines doit faire partie intégrante d'une approche globale des conflits et des crises liées à des catastrophes, en particulier lorsque l'aide est réorientée des interventions de secours vers des activités de développement. L'optique de l'action humanitaire doit passer de la réaction à la prévention. Les investissements à long terme dans la préparation, la réduction des risques et la résilience ne doivent pas être considérées comme un coût supplémentaire du financement du développement, mais bien comme une composante essentielle de l'action menée pour protéger les objectifs de développement et préserver les progrès réalisés.

5. L'Indonésie est déterminée à mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et à améliorer les capacités locales. Des systèmes d'atténuation au niveau local sont mis au point, en même temps qu'un système plus souple de financement des risques dans le cadre du système de santé national. L'Indonésie a également mis en œuvre un plan d'action sur la période 2015-2020 pour assurer la résistance des bâtiments scolaires aux catastrophes, qui est l'une des priorités du plan national de développement. Il est essentiel d'accroître la résilience des populations pauvres et vulnérables pour éliminer la pauvreté. Les femmes sont touchées de façon disproportionnée par les situations d'urgence humanitaire et doivent donc avoir les mêmes possibilités de participer à toutes les phases de l'action humanitaire.

6. **M. Mawe** (Irlande) dit que son Gouvernement reste déterminé à mettre en place des solutions à long terme, tout en veillant à ce que les financements nécessaires soient consacrés aux opérations humanitaires qui sauvent des vies. Il soutient les réformes actuellement menées par l'Organisation pour renforcer les missions opérationnelles et les mécanismes de coordination face à l'augmentation des besoins humanitaires. Les financements communs contribuent de manière cruciale et unique à l'aide

humanitaire, en permettant aux intervenants locaux de fournir une assistance rapide et coordonnée, et doivent être occupés une place centrale dans toute discussion de la meilleure manière de donner suite aux engagements pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui s'est tenu à Istanbul (Turquie) les 23 et 24 mai 2016

7. La protection doit être un élément central de toute action humanitaire, en particulier la protection des groupes vulnérables comme les femmes et les enfants. L'Irlande continue de plaider en faveur de la prévention et de l'atténuation de la violence sexiste dans les situations d'urgence. Les acteurs du développement et les agents humanitaires doivent faire le bilan des efforts qu'ils déploient actuellement pour faire face à la crise des migrations et des déplacements à l'échelle mondiale, et définir leurs objectifs pour les prochaines années. La communauté internationale doit mener une action collective pour prévenir et réduire les souffrances humaines prolongées et mener des interventions adaptées tout en veillant à maintenir les personnes touchées par les crises ou exposées à ces dernières au cœur de toutes les discussions

8. **M. Milanović** (Serbie) fait part de ses profondes condoléances aux familles des victimes ainsi qu'au Gouvernement et au peuple turcs à la suite du terrible attentat terroriste qui s'est récemment produit à Istanbul.

9. Il importe de prendre d'urgence des mesures pour prévenir les pertes civiles et les guerres qui les causent et y mettre un terme. Il est nécessaire d'apporter des solutions politiques aux causes profondes des conflits, et les parties à ces conflits doivent respecter et appliquer le droit international humanitaire et les principes de l'action humanitaire pour protéger les civils, en particulier les femmes et les filles et d'autres groupes vulnérables

10. Plus de 700 000 réfugiés et migrants ont traversé la Serbie depuis le début de 2015. Bien que l'itinéraire dit des Balkans occidentaux ne soit plus guère emprunté, un petit nombre de migrants continuent d'entrer dans le pays chaque jour grâce aux activités illicites de trafiquants et de passeurs. Son Gouvernement craint que les flux de migrants ne reprennent en l'absence de solutions durables et appelle à la formulation d'une réponse européenne intégrée à la crise des migrants. La Serbie a été louée par l'Union européenne et d'autres partenaires pour

l'empathie et la compassion dont elle fait preuve à l'égard des migrants et des réfugiés qui traversent son territoire pays et de l'aide qu'elle leur apporte. Le sentiment de solidarité qu'elle éprouve face aux problèmes des migrants tient à sa propre expérience des réfugiés venus de Bosnie-Herzégovine et de Croatie et au fait que des membres de sa propre population ont été déplacés du Kosovo-Metohija. Un tiers du pays ayant subi des inondations d'une ampleur sans précédent en 2014, son Gouvernement est pleinement conscient des défis présentés par les changements climatiques

11. La pauvreté, les inégalités et l'instabilité forcent aussi de nombreuses personnes à quitter leurs foyers en quête d'un sort meilleur, ce qui fait d'eux des proies faciles pour les passeurs et les trafiquants. La communauté internationale doit coopérer davantage pour lutter contre les réseaux de criminalité transnationale organisée et rechercher des moyens novateurs de tirer parti des avantages de la migration aussi bien dans les pays de provenance et que dans les pays de destination

12. **M. Jürgenson** (Estonie) dit que les Gouvernements, les organisations régionales, les donateurs, les organismes de développement, la société civile et le secteur privé doivent assurer le respect des valeurs humanitaires fondamentales. Son Gouvernement a mis en place des programmes de réinstallation dans le but de partager cette responsabilité avec les communautés et les pays d'accueil et de réduire la mesure dans laquelle les personnes les plus vulnérables ont besoin d'être protégées. L'aide doit être apportée par le biais d'une démarche qui préserve la dignité et l'autonomie des personnes déplacées et la résilience des communautés d'accueil. Il importe de compléter les secours immédiats par un soutien à moyen et à long terme pour pouvoir faire face au problème du déplacement dans son ensemble.

13. Les enfants constituent environ la moitié des 65 millions de personnes déplacées, et plus de la moitié de tous les réfugiés. Ils sont particulièrement vulnérables dans les situations d'urgence et sont confrontés à des risques accrus de violence, d'exploitation et de maltraitance. Les programmes humanitaires doivent donc prendre en compte leurs besoins de protection particuliers, notamment en leur donnant accès à une éducation de qualité. Les personnes les plus vulnérables, y compris les enfants,

doivent être au cœur des débats de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants qui doit se tenir en septembre.

14. Les agents humanitaires et les acteurs du développement devraient s'efforcer de mieux collaborer en poursuivant des programmes conjoints au moyen de financements communs. L'écart qui les sépare pourrait être comblé par la nomination, au niveau national, d'un coordonnateur des Nations Unies impartial et digne de confiance chargé à la fois des activités de développement et des opérations humanitaires. Son Gouvernement a accueilli le « grand compromis » avec satisfaction et prie instamment la communauté internationale d'honorer les engagements qu'elle a pris d'accroître la transparence et l'efficacité des agents humanitaires et des acteurs du développement et la collaboration entre ces derniers.

15. Les violations du droit international humanitaire, les cas d'impunité et les restrictions à l'accès humanitaire qui continuent de se manifester sont jugés extrêmement préoccupants et doivent être condamnés de manière plus cohérente et systématique.

16. **M^{me} Oh Youngju** (République de Corée) dit que le niveau de participation exceptionnel au Sommet mondial sur l'action humanitaire et la ferme détermination à forger une nouvelle vision de l'action humanitaire témoignent clairement de la solidarité et de la volonté politique de permettre à tous de vivre dans la dignité.

17. Il est essentiel de prévenir et de régler les conflits pour trouver des solutions aux crises humanitaires et dépasser le stade de la prise en compte des seuls besoins humanitaires. À cet égard, la République de Corée augmentera son appui aux États fragiles et touchés par un conflit et doublera sa contribution aux fonds de financement commun pour les pays

18. Le Sommet a été l'occasion de forger un certain nombre de partenariats et de lancer différentes initiatives ciblant les groupes vulnérables, notamment les femmes et les filles, les personnes handicapées et les jeunes. La République de Corée accroît l'échelle de l'assistance qu'elle fournit aux femmes dans le cadre de son « Initiative en faveur d'une vie meilleure pour les filles ». À l'horizon 2020, au moins 20 % de l'aide humanitaire totale assurée par le pays sera affectée à l'éducation et au renforcement des capacités des femmes

19. Les agents humanitaires et les acteurs du développement opérant dans le cadre du système des Nations Unies et en dehors de celui-ci doivent travailler ensemble pour obtenir, dès le départ, de meilleurs résultats collectifs. Les efforts menés pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 doivent répondre correctement et efficacement aux besoins humanitaires. Le prochain examen quadriennal complet offrira un contexte propice à l'examen de solutions.

20. La communauté internationale doit continuer d'avoir une vision ambitieuse et de mener des actions résolues pour promouvoir un monde dans lequel chaque être humain vit en sécurité et dans la dignité. La République de Corée est fermement déterminée à restaurer l'humanité; elle continuera d'accroître son aide humanitaire et de travailler en étroite collaboration avec les Nations Unies et les parties prenantes pertinentes pour promouvoir le Programme d'action pour l'humanité (A/70/709, annexe)

21. **M. Menelaou** (Observateur de Chypre) dit qu'il faut un engagement collectif pour réformer les politiques humanitaires. Les populations locales doivent être davantage impliquées et disposer de plus amples moyens pour faire face de manière décisive à la question des déplacements forcés. Les politiques humanitaires doivent être soucieuses de l'égalité des sexes, et les femmes et les filles doivent être considérées comme de puissantes intervenantes, et non pas seulement comme des victimes. Les risques liés aux catastrophes et au climat doivent être atténués et les conflits doivent être visés avant de prendre de l'ampleur. Toutes les parties à un conflit doivent adhérer aux principes du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

22. Chypre s'est engagée à formuler une politique humanitaire nationale, et notamment un plan stratégique sur cinq ans pour évaluer son aide humanitaire. Le plan visera à assurer la cohérence des actions des agents humanitaires et des acteurs du développement, apportera des fonds sans affectation déterminée, accroîtra les financements accordés aux pays accueillant des réfugiés et réduira les risques en cas de catastrophe naturelle ou anthropique.

23. Il est regrettable que le pays hôte du Sommet mondial sur l'action humanitaire ait adopté une position décevante envers Chypre, qui fait fi des

principes et des résolutions pertinentes des Nations Unies. Son Gouvernement juge ce comportement totalement inapproprié, d'autant plus qu'il s'est manifesté lors d'une réunion qui avait pour objet d'assurer le respect du droit international. Les actions menées à la suite du Sommet devraient privilégier des délibérations collectives au niveau des Nations Unies, et ne pas permettre qu'une distraction politique fasse obstacle à la poursuite des objectifs.

24. **M. Mendoza-García** (Observateur du Costa Rica) dit que la communauté internationale doit prendre des mesures claires, mobiliser une volonté politique et utiliser toutes les ressources disponibles pour restaurer la foi en l'humanité. Il incombe aux États d'honorer l'obligation fondamentale de garantir la satisfaction des besoins essentiels à la survie, notamment dans le domaine de l'alimentation, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, et des services médicaux. La réunion plénière de haut niveau qui sera prochainement consacrée à la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants devrait principalement porter sur la prévention et la recherche de solutions pacifiques aux conflits. Les États parties et non parties à des conflits armés doivent se conformer au droit international humanitaire. Les droits à l'éducation, à la liberté de culte et à des services de santé doivent être respectés et protégés, et la sécurité du personnel médical et des acteurs humanitaires doit être garantie.

25. La priorité doit également être donnée aux femmes et aux filles qui sont touchées de façon disproportionnée et vulnérables dans les situations de crise. Il est impératif de lutter contre la violence sexiste et la violence sexuelle en général, et d'inclure des femmes et des filles dans le processus de prise de décision. Le dynamisme et l'autonomisation de ces dernières contribuent de manière fondamentale à la prévention et à la gestion des conflits. Le nombre grandissant de décès et de blessures causés par des explosifs est inacceptable. Les parties aux conflits ont l'obligation de s'abstenir d'employer des explosifs, et sa délégation est déçue que ce point n'ait pas été mentionné de manière spécifique dans la résolution devant être adoptée durant cette session

26. Les États doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de leurs populations, et notamment procéder à de vastes enquêtes portant sur les violations du droit international humanitaire et du droit des droits de

l'homme. Ils doivent également garantir l'application de méthodes de responsabilisation efficaces et, ainsi, éliminer l'impunité. La communauté internationale doit soutenir le Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

27. **M. Estreme** (Argentine) dit que son Gouvernement est déterminé à fournir une aide humanitaire aux réfugiés partout où elle est nécessaire. Les « casques blancs » poursuivent actuellement des missions humanitaires auprès de réfugiés syriens au Liban. Son Gouvernement est fier de compter parmi ceux qui accordent des visas humanitaires et offrent des possibilités de réinstallation aux réfugiés syriens, et a l'intention d'accroître sensiblement leur nombre. L'Argentine se fonde sur le principe de non-indifférence pour fournir une aide humanitaire, en particulier aux États comptant d'importants groupes de populations déplacées.

28. Il importe d'accorder la même attention aux personnes souffrant des effets de catastrophes naturelles. Son Gouvernement est fermement résolu à mettre en œuvre le Cadre de Sendai et, ce faisant, d'accroître la résilience, de réduire les vulnérabilités et de renforcer les capacités des populations de manière à leur permettre de participer aux activités de préparation, de relèvement et de réadaptation et, partant, à réduire leur dépendance vis-à-vis de l'aide internationale.

29. Son Gouvernement est déterminé à soutenir une action humanitaire plus inclusive et plus efficace, coordonnée par les États, qui doit cibler les vulnérabilités pour prévenir les conflits. Il importe que les populations locales contribuent de manière active et dynamique au processus de prise de décisions et à la fourniture de l'aide humanitaire

30. **M^{me} Luo** (Chine) dit que le travail humanitaire doit être mené d'une manière strictement conforme à la Charte des Nations Unies; respecter la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale du pays bénéficiaire; et respecter le droit international et les lois des pays hôtes. La communauté internationale doit toujours privilégier un règlement pacifique des différends, par le dialogue, la négociation et les bons offices. Les questions humanitaires ne doivent pas être politisées, et l'aide humanitaire doit avoir un caractère non militaire. Il importe de s'efforcer de maintenir la paix et la stabilité dans le

pays hôte et d'assurer une protection durable aux civils dans les zones de conflit.

31. Un certain nombre des crises humanitaires actuellement liées à des conflits armés sont essentiellement dues à de graves problèmes politiques, économiques, sociaux et environnementaux provoqués par une pauvreté et un sous-développement persistants. La communauté internationale doit mener une action commune afin de s'attaquer à ces causes profondes en redoublant ses efforts pour honorer les engagements pris dans le but de promouvoir la croissance économique et un développement durable dans les pays en développement, tout en répondant aux besoins humanitaires immédiats. Il ne faudrait toutefois pas accroître les ressources humanitaires au détriment des ressources affectées au développement. Les pays développés doivent honorer pleinement et en temps voulu les engagements qu'ils ont pris au titre de l'aide publique au développement (APD), notamment en apportant un soutien supplémentaire aux pays les moins avancés sous forme de capitaux, de savoir-faire technique et de renforcement des capacités afin que les pays touchés puissent passer du stade des secours d'urgence de courte durée à celui d'un développement durable à long terme.

32. Son Gouvernement estime que la constitution de partenariats a pour objectif ultime de mettre des ressources en commun et de promouvoir une vision commune pour renforcer les capacités de développement des pays en développement. Les pays bénéficiaires doivent diriger les efforts, et l'aide doit améliorer la capacité d'intervention et de coordination du Gouvernement bénéficiaire. Il importe d'avoir des mécanismes assurant une participation et une coordination efficaces et sans heurt permettant à tous les partenaires d'exploiter leurs propres avantages comparatifs et de tirer pleinement parti des ressources disponibles. Les Nations Unies devraient jouer un rôle de coordonnateur aux fins de la constitution de partenariats en ayant recours à ses ressources et mécanismes actuels. Son Gouvernement espère que le système humanitaire des Nations Unies continuera d'améliorer ses mécanismes; d'accroître la participation des États Membres, en particulier des pays en développement; de faciliter l'échange de données d'expérience; et d'améliorer sa gestion et son efficacité pour pouvoir jouer un plus grand rôle dans les affaires humanitaires internationales

33. La Chine, qui est un pays en développement exposé à des catastrophes naturelles, s'emploie résolument à améliorer ses propres capacités d'intervention tout en participant activement à l'aide humanitaire multilatérale et bilatérale et en contribuant à des interventions humanitaires internationales.

34. **M. König** (Allemagne) dit que la communauté internationale doit maintenant honorer les engagements ambitieux pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire. Il invite les États qui n'ont pas assisté au Sommet à collaborer avec son Gouvernement pour s'assurer que l'aide fournie aux populations touchées répond à leurs besoins prioritaires

35. Les gouvernements, les organisations humanitaires et les intervenants locaux et nationaux doivent poursuivre différentes démarches pour modifier la situation sur le terrain. L'Allemagne soutient l'adoption de mesures concrètes permettant d'accroître l'efficacité le biais du « grand compromis », notamment une augmentation des programmes de subventions en espèces, un moindre recours à la pratique d'affectation préalable des fonds pour permettre une utilisation plus souple des ressources, et l'harmonisation des exigences en matière d'établissement de rapports de manière à permettre de privilégier le travail humanitaire

36. Les efforts visant à améliorer l'efficacité doivent être complétés par des solutions politiques, un accroissement des financements mondiaux et un resserrement de la collaboration entre les acteurs humanitaires, les donateurs et les États touchés dans le but de combler le déficit de financement de l'aide humanitaire.

37. Le débat consacré aux affaires humanitaires par le Conseil doit continuer de mettre clairement l'accent sur l'humanitaire pour poursuivre l'amélioration du système humanitaire et mieux aider les populations vulnérables touchées par des catastrophes, des conflits et des situations difficiles.

38. **M. Mohamed** (Observateur du Soudan) exprime ses condoléances au Gouvernement et au peuple turcs à la suite de l'attaque à Istanbul.

39. Un nombre sans précédent de personnes ont été déplacées par les conflits ainsi que des catastrophes naturelles dues au phénomène El Niño, qui ont frappé un certain nombre de pays d'Amérique du Sud et d'Afrique, dont le Soudan. La communauté

internationale doit œuvrer de concert pour répondre aux besoins humanitaires dans ces situations d'urgence, en particulier dans les pays en développement. Un respect et un soutien accrus doivent être accordés aux efforts visant à consolider et à renforcer les capacités nationales et à améliorer les interventions humanitaires à la suite de catastrophes naturelles. Les États Membres doivent consacrer des financements plus importants aux situations d'urgence pour permettre de tirer meilleur parti de tous les instruments financiers disponibles. Il importe d'intégrer la réduction des risques dans toutes les phases de la gestion des catastrophes et dans les plans de développement, en particulier dans les pays les plus touchés par les catastrophes naturelles.

40. L'appui financier et technique des États membres et des Nations Unies est indispensable à un renforcement des capacités nationales et locales qui permettra d'intervenir plus rapidement et plus efficacement dans les situations d'urgence. L'augmentation de l'aide humanitaire améliorera les capacités des institutions gouvernementales et des organisations de la société civile dans les pays touchés, mais ne doit pas être considérée comme un substitut à l'action des institutions nationales. La communauté internationale doit respecter les principes de coopération, de solidarité et de cohésion et contribuer à la satisfaction des besoins humanitaires urgents tout en respectant la souveraineté des États

41. **M. Sobral Duarte** (Brésil) dit que l'action humanitaire doit améliorer la résilience, en privilégiant les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les personnes handicapées. Les capacités locales doivent, dans toute la mesure du possible, être au centre de l'action humanitaire. Son Gouvernement prône la réalisation d'investissements dans des programmes de subventions en espèces qui soutiennent les marchés locaux, la promotion des achats locaux de biens et de services, et la conception de filets de sécurité sociale et de mécanismes d'assurance pour les populations vulnérables. Compte tenu de la diversité des crises humanitaires actuelles, le renforcement de la coordination entre les agents humanitaires et les acteurs du développement doit être guidé par une démarche adaptée, notamment au contexte, qui accroît la cohérence des activités tout en préservant les caractéristiques essentielles et les responsabilités particulières des deux domaines d'intervention. Il importera d'étudier cette question plus en détail pour

déterminer comment, en pratique, établir de meilleures passerelles entre les silos et collaborer à l'obtention de résultats collectifs. Sa délégation est disposée à examiner les propositions formulées lors du débat consacré aux affaires humanitaires durant cette session.

42. Il importe de mener une action plus précoce et plus concertée pour prévenir et désamorcer les conflits armés, qui sont la principale cause des crises humanitaires. Il faut faire preuve d'unité non seulement pour mener des interventions, mais aussi pour éviter de nuire dans une plus large aux populations et d'aggraver la situation. Il n'est pas possible de considérer que le nombre de crises sans précédent n'est pas lié à un recours unilatéral à la force. La communauté internationale doit se montrer déterminée à rompre le cycle des conflits. Lorsque les efforts de prévention échouent, il devient encore plus nécessaire de respecter le droit international des droits de l'homme et le droit humanitaire, notamment en ce qui concerne la protection du personnel médical et humanitaire et des installations connexes.

43. La communauté internationale doit faire face aux problèmes humanitaires engendrés par les nouvelles technologies, telles que les systèmes d'armes autonomes et les drones, et par le manque de respect du droit international humanitaire de la part des sociétés militaires et de sécurité privées. Les conséquences humanitaires catastrophiques du recours à des armes nucléaires doivent aussi être systématiquement prises en compte dans les débats sur le désarmement nucléaire, car ces armes sont incompatibles avec les principes fondamentaux du droit international humanitaire. La prochaine réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants devrait promouvoir des options souples et novatrices différentes pour l'admission des réfugiés, notamment l'octroi de visas humanitaires, des programmes de parrainage privé, des mécanismes de réunification des familles et de mobilité de la main-d'œuvre

44. **M. Blanchard** (Observateur du Canada) dit que, lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, son Gouvernement a annoncé une contribution supplémentaire de 600 millions de dollars aux efforts déployés pour faire face à des besoins pressants, renforcer les interventions d'urgence et accroître la résilience. Il s'est engagé à améliorer la protection des civils et à promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles. Le Gouvernement intensifie également ses

activités de planification et de programmation pluriannuelles axées sur les crises prolongées, travaille avec les acteurs du développement, soutient les intervenants locaux et investit dans des programmes novateurs pour s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité. Il se dit préoccupé par le nombre grandissant de personnes déplacées de force et par la discrimination et la marginalisation dont font l'objet un grand nombre de réfugiés et de migrants. Le Canada continuera d'assumer ses responsabilités et d'accueillir les plus vulnérables sur son territoire.

45. Son Gouvernement est déterminé à intensifier sa participation et à jouer un rôle prépondérant et il continuera à partager ses expériences en vue d'améliorer et d'intensifier l'action mondiale en faveur des réfugiés et des migrants. Il procède actuellement à un vaste examen public de ses politiques et programmes d'aide internationale de manière à pouvoir mieux répondre aux défis du nouvel environnement mondial, et saisir les possibilités qu'il offre. Le Canada a récemment adhéré à la Déclaration politique sur la suspension du droit de veto en cas d'atrocités criminelles. Il a approuvé le Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre et il accroît son appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

46. **M^{me} Cantada** (Observateur des Philippines) fait part des sincères condoléances et de la sympathie de son Gouvernement à la Turquie et à son peuple pour les tragiques pertes en vies humaines et blessures causées par l'attaque de l'aéroport Atatürk d'Istanbul.

47. Pour renforcer encore la coordination des opérations de secours au niveau mondial, les Philippines et les États-Unis ont récemment lancé les Directives pour la protection des migrants dans les pays en proie à un conflit ou ayant subi une catastrophe naturelle, dans le cadre de l'initiative Migrants dans les pays en crise. Les Philippines soutiennent également la plateforme pour les déplacements liés aux catastrophes, qui vise à améliorer ses activités nationales de prévention de préparation et d'intervention. Elles sont particulièrement exposées aux catastrophes naturelles et aux risques climatiques. En 2015, elles ont été balayées par de nombreux typhons et ont été durement touchées par le phénomène El Niño.

48. Il est nécessaire d'investir davantage dans la préparation aux catastrophes pour faire face à ces

crises, et les Gouvernements et les acteurs locaux doivent jouer un rôle central. Son Gouvernement juge que les activités de préparation sont un investissement sans regret et efficace par rapport aux coûts. Il serait possible d'atténuer ou même de prévenir de nombreuses crises en investissant à l'avance dans des capacités d'intervention et de relèvement. Malgré les pertes grandissantes et les pressions exercées sur les ressources limitées de la communauté humanitaire, peu de mesures ont été prises pour renforcer les capacités des pays à gérer les chocs et les crises, et la poursuite d'interventions en réponse à des catastrophes reste la norme. Moins de 0,5 % de l'APD, soit 13,5 milliards de dollars, ont été consacrés à la réduction des risques de catastrophe et à la préparation à ces dernières entre 1991 et 2010, alors que 176,8 milliards de dollars ont été affectés au financement d'interventions humanitaires internationales.

49. **M. Mikayilli** (Observateur de l'Azerbaïdjan) dit que son Gouvernement approuve l'appel lancé par le Secrétaire général pour porter le montant du Fonds central pour les interventions d'urgence à un milliard de dollars d'ici 2018, et a constitué un organisme de développement international pour aider les pays en développement à réduire la pauvreté, développer leurs secteurs de la santé, utiliser plus largement les technologies de communication, utiliser de manière rationnelle les ressources énergétiques et mettre en œuvre d'autres programmes humanitaires et de développement. Plus de 40 pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ont bénéficié de l'aide humanitaire et financière et de l'assistance technique de l'Azerbaïdjan. Ce dernier a également fourni une contribution financière à la campagne des Nations Unies pour la lutte contre Ebola.

50. Les souffrances généralisées éprouvées par les populations civiles durant les conflits armés appellent à un plus grand respect du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme par toutes les parties aux conflits. Son Gouvernement est particulièrement préoccupé par le nombre alarmant de personnes déplacées à l'échelle mondiale, l'Azerbaïdjan ayant lui-même connu des déplacements internes massifs par suite de l'occupation d'une partie de son territoire par l'Arménie. Bien que les personnes déplacées dans leur propre pays représentent la majorité de tous les déplacés, ce problème n'attire malheureusement encore que trop peu d'attention sur la scène mondiale. Son Gouvernement est donc

encouragé par l'objectif ambitieux énoncé dans le Programme d'action pour l'humanité qui consiste à réduire d'au moins 50 % les déplacements internes à l'horizon 2030.

51. L'Azerbaïdjan a réalisé des progrès considérables en ce qui concerne la satisfaction des besoins des personnes déplacées. Dans son rapport (A/HRC/29/34/Add.1, par. 70), le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays félicite le Gouvernement azerbaïdjanais de son dévouement et salue le fait qu'il continue d'assumer la responsabilité principale de la protection des personnes déplacées par le conflit armé et de l'apport d'une aide à ces dernières.

52. Son Gouvernement accueille avec satisfaction les mesures récemment adoptées pour réduire les défis humanitaires, en particulier l'adoption de cadres mondiaux pour un développement durable, pour les changements climatiques et pour la réduction des risques de catastrophe. Malgré les progrès accomplis, il ne sera pas possible d'éliminer les problèmes humanitaires et les souffrances des populations civiles si la communauté internationale ne parvient pas à trouver des solutions politiques durables aux conflits armés. Il lui faut donc accroître ses investissements dans la prévention et dans les solutions politiques.

53. **M. Avdeev** (Fédération de Russie) dit que les améliorations apportées au système international d'intervention humanitaire international actuel doivent respecter strictement les principes de base de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies. L'aide humanitaire ne doit pas être politisée, et les souffrances de la population ne doivent pas devenir un moyen de pression politique sur des États souverains. Cette pratique aurait pour effet de discréditer l'aide humanitaire et de saper la confiance dans son indépendance, sa neutralité et son impartialité.

54. Bien que le Sommet mondial sur l'action humanitaire ait permis de présenter un certain nombre d'idées présentant de l'intérêt et pouvant être utiles, ces dernières ne doivent pas être automatiquement approuvées par les Nations Unies. Les propositions et les engagements doivent faire l'objet d'un examen attentif, de même que l'impact que pourrait avoir leur inclusion dans des résolutions de l'Assemblée

générale. Aucune initiative ne doit contourner ou remplacer le processus intergouvernemental et les principes essentiels doivent résulter d'un consensus. Les tentatives faites pour formuler des initiatives dans le cadre de groupes restreints pour les annoncer ensuite sur la scène internationale sont contreproductives.

55. Son Gouvernement attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur le Sommet; ce rapport doit toutefois être présenté sous forme de recommandations et être établi sur la base de démarches réalistes et non d'initiatives fondamentalement controversées et irréalisables comme un pacte mondial sur le partage de la responsabilité des réfugiés, la limitation du droit de veto des membres permanents du Conseil de sécurité, ou l'expansion de la présence des acteurs humanitaires qui se substituent aux États souverains, ni sur celle d'idées imprécises sur une réforme en profondeur des mécanismes actuels des organismes humanitaires des Nations Unies. L'ONU devrait plutôt se concentrer sur le travail réel qui doit être accompli dans le cadre des mandats actuels pour accroître la portée du système d'intervention humanitaire actuel.

56. Parmi les propositions concrètes présentées par la Fédération de Russie lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire figurent, notamment : la mise en place des conditions nécessaires à un règlement politique et diplomatique des conflits et à l'élimination de leurs causes profondes; le renforcement du rôle de chef de file joué par les Nations Unies dans le cadre de la coordination des efforts internationaux menés pour faire face aux situations d'urgence; la diffusion des meilleures pratiques et de technologies; le renforcement des instruments de surveillance et de prévision des situations d'urgence; le développement d'un réseau mondial de centres de gestion des crises pouvant servir de base à l'amélioration des interventions humanitaires d'urgence; et l'amélioration de la base juridique et réglementaire d'une fourniture et d'une réception plus efficace de l'aide internationale, qui devrait être mieux intégrée dans les efforts nationaux

57. La Fédération de Russie a accordé une aide représentant plus de 200 millions de dollars à 24 pays du monde entier en 2014-2015. Elle continuera de coopérer activement avec les Nations Unies et les États Membres dans le cadre des interventions en situation de crise humanitaire.

58. **M^{me} Simonyan** (Observateur de l'Arménie) dit que la crise des déplacements dans le monde exige une réponse collective et une coopération plus étroite dans le domaine de la gestion des frontières, des migrations et de la lutte contre la traite des personnes. Plus de 20 000 personnes déplacées ont sollicité la protection de l'Arménie qui est le troisième pays d'Europe en importance si l'on considère le nombre de réfugiés syriens par habitant. L'Arménie héberge déjà des centaines de milliers de réfugiés déplacés par le conflit du Haut-Karabakh et plus de 1 000 personnes déplacées venues d'Iraq. Son Gouvernement continue de faciliter leur intégration et poursuit des programmes d'installation des personnes déplacées avec l'aide précieuse d'institutions internationales, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'organisations confessionnelles. La société civile contribue largement aux efforts humanitaires et à l'action de développement. Son Gouvernement est également convaincu de l'efficacité des mécanismes régionaux, car les organisations régionales connaissent mieux la situation locale et peuvent fournir des outils adaptés et efficaces ainsi que des ressources et des financements.

59. Le système des Nations Unies doit améliorer sa capacité normative et opérationnelle pour renforcer la prévention et la résilience. Les missions sur le terrain continuent de jouer un rôle important en déterminant si la situation se dégrade sur le terrain et en signalant aux Nations Unies qu'il importe d'agir. La composante de la prévention des conflits relative aux droits de l'homme doit revêtir une importance primordiale à l'échelle du système des Nations Unies. Les situations de conflit peuvent être détectées à un stade précoce parce qu'elles marquent, le plus souvent, une réaction à des injustices, à la discrimination et à un déni des droits persistants, comme l'Arménie ne le sait que trop bien.

60. Elle s'inquiète de voir qu'une délégation continue de se comporter de manière préjudiciable en proférant des accusations unilatérales. Malheureusement, le pays en question manipule encore la question des personnes déplacées et des réfugiés 25 ans après les faits, en gonflant délibérément le nombre de personnes concernées et en ne prenant aucune mesure d'aide et d'intégration efficace. Elle encourage les délégations à respecter le travail du Conseil, et à porter uniquement leur attention sur les points inscrits à l'ordre du jour.

61. **M. AlJarallah** (Observateur du Koweït) dit que la communauté internationale est confrontée à des

menaces à la paix et à la sécurité internationales qui exigent une réponse commune et un partage des responsabilités. Il n'est pas possible à des États ou à des groupes d'États de faire, seuls, face à de telles menaces. La communauté internationale n'est toutefois pas parvenue à établir une position commune et efficace pour mettre fin aux crises et protéger les victimes. Il importe de cibler les causes profondes des problèmes pour parvenir à des solutions politiques qui mettront fin à ces bains de sang. Les parties aux conflits doivent assumer la responsabilité qui leur incombe de protéger les civils, autoriser l'accès de l'aide humanitaire et respecter la Charte des Nations Unies, le droit international, les droits de l'homme et le droit international humanitaire. L'impunité ne doit pas être tolérée. La communauté internationale a la responsabilité de protéger les populations du terrorisme et de répondre à leurs espoirs et à leurs aspirations, en particulier celles qui souffrent en Iraq, en Palestine, en Somalie, en Syrie et au Yémen.

62. Son Gouvernement n'épargne aucun effort pour fournir une aide humanitaire aux populations dans les États touchés. Au cours des cinq dernières années, le Koweït a fourni une aide humanitaire de plus de 2 milliards de dollars. L'aide au développement représente 2,1 % du produit intérieur brut, soit deux fois plus que les engagements internationaux. Le Koweït a renouvelé son engagement de procéder volontairement à des contributions financières aux programmes, institutions et fonds des Nations Unies et a annoncé une contribution de 150 millions de dollars sur 15 ans pour financer le développement dans différentes régions du monde.

63. **M. de Rojas** (Observateur de l'Ordre souverain de Malte) exprime ses sincères condoléances à la Turquie à la suite du terrible crime perpétré à l'aéroport Atatürk d'Istanbul.

64. L'Ordre de Malte s'emploie à mener une action humanitaire depuis plus de 900 ans, en apportant son aide aux pauvres et aux malades sans distinction de religion, d'appartenance ethnique ou de nationalité. La Charte pour l'action humanitaire des organisations confessionnelles, aboutissement d'une session extraordinaire sur la participation d'organisations religieuses au Sommet mondial sur l'action humanitaire, témoigne de l'importance que revêtent les organisations confessionnelles dans le domaine humanitaire. Ces organisations sont souvent en mesure de fournir rapidement une assistance efficace en raison

des liens qu'elles entretiennent avec les communautés religieuses locales. Elles sont aussi souvent prêtes à demeurer plus longtemps sur le terrain, ce qui leur permet de gagner la confiance des parties en présence et de jouer un rôle crucial dans le cadre des processus de réconciliation.

65. L'Ordre de Malte approuve l'appel au renforcement des synergies entre tous les acteurs humanitaires et organisera en 2017 une réunion de suivi entre des intervenants religieux et d'autres parties prenantes dans le but de mobiliser les États, la société civile et les dirigeants mondiaux pour soutenir l'amélioration du respect du droit et des principes humanitaires, et renforcer les droits des réfugiés et des migrants. L'Ordre de Malte aide les réfugiés et les migrants en Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient ainsi que ceux qui traversent la Méditerranée et la mer Égée en maintenant des effectifs dans les bateaux de sauvetage et en fournissant des soins de santé et d'autres formes d'aide dans les pays de destination.

66. **M. Youssef** (Observateur de l'Organisation de la coopération islamique (OCI)) exprime au nom de l'Organisation, ses condoléances au peuple turc à la suite de l'attentat terroriste commis à Istanbul. Cet incident ne fait que renforcer la volonté de lutter contre le terrorisme.

67. L'aide humanitaire d'urgence, qui est censée être temporaire, revêt un caractère plus permanent maintenant que les conflits se prolongent et se répètent. Trois des quatre situations d'urgence actuelles de niveau 3 touchent des États Membres de l'OCI, et sept des dix plus nombreuses populations de réfugiés sont hébergées dans ses États membres. Les ressources et les capacités sont sollicitées à l'extrême et les réfugiés continuent d'arriver. La communauté internationale a, collectivement, pour responsabilité de fournir un soutien aux victimes des crises et à leurs communautés d'accueil jusqu'à ce qu'il soit possible de parvenir à des solutions politiques.

68. Pour honorer les engagements qu'elle a pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, l'OCI collaborera avec ses États membres dans le but de faciliter la prise en compte des réfugiés et des personnes déplacées dans les plans nationaux de développement. Elle appuiera aussi la formulation de lois, de politiques et de stratégies nationales visant à protéger les personnes déplacées et les réfugiés, en coopération avec les organismes des Nations Unies et

d'autres partenaires. La communauté internationale doit promouvoir la mobilisation des ressources novatrices en fournissant un appui à des groupes directeurs et à des réseaux régionaux axés sur les organisations humanitaires, ces réseaux ayant souvent des contacts locaux et une connaissance de la situation sur le terrain auquel les partenaires internationaux pourraient ne pas avoir immédiatement accès. Les ONG locales sont les principaux partenaires de l'OCI sur le terrain et elles savent quels sont les besoins des populations locales.

69. La communauté internationale a, collectivement, pour responsabilité d'assurer le respect du droit international humanitaire et de s'employer à obtenir un accès rapide et sans entrave aux personnes dans le besoin. Il espère que le rapport du Secrétaire général sur les résultats du Sommet mondial sur l'action humanitaire énoncera les mesures à prendre pour assurer la mise en œuvre des réformes et remédier au déficit de financement grandissant des besoins humanitaires.

70. **M. Spoerri** (Observateur du Comité international de la Croix-Rouge (CICR)) dit que des millions de personnes continuent de souffrir de violations du droit international humanitaire, qui demeurent l'une des principales causes des déplacements. Les conditions dans le bassin du lac Tchad sont particulièrement alarmantes et, comme au Moyen-Orient, constituent une situation d'urgence majeure d'ampleur régionale. Les États ont entrepris de travailler à un processus intergouvernemental afin de trouver les moyens d'améliorer l'application du droit international humanitaire à la suite de la trente-deuxième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

71. Les personnes déplacées dans leur propre pays doivent être protégées et avoir accès à des services de qualité. Les besoins à court et à long terme doivent être satisfaits dans le cadre d'une démarche qui associe les secours et la poursuite du développement. La même attention doit être portée aux besoins fondamentaux des communautés d'accueil et des personnes déplacées. Le CICR peut fournir son appui en atteignant les personnes déplacées qui ont été privées de services de base par les lignes de conflit. En Afrique, les personnes déplacées bénéficieraient dans une mesure considérable de la ratification et de l'application par un plus grand nombre de pays de la Convention de Kampala, traité novateur qui offre un excellent moyen

de travailler avec les personnes dans cette situation. L'Union africaine et le CICR continuent de travailler en étroite collaboration pour trouver de nouveaux moyens d'appliquer la Convention.

72. Les conflits armés se multiplient dans les villes, les localités et les établissements informels. La Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) a été, pour les États, une occasion importante de définir clairement des politiques conçues pour assurer une protection et une aide dans le contexte des conflits armés dans les zones urbaines; l'avant-projet de texte ne comprend toutefois pratiquement aucune recommandation stratégique. Le nouveau Programme pour les villes doit inclure des mesures axées sur le respect des règles du droit international humanitaire dans le contexte d'une guerre urbaine et le maintien des infrastructures et des services essentiels en période de conflit armé. Le CICR est prêt à fournir des conseils aux États en la matière.

73. **M^{me} Christensen** (Observatrice de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) dit que plusieurs initiatives importantes ont été lancées lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire pour améliorer les interventions en ce domaine, notamment de nouvelles chartes concernant le rôle des jeunes, les besoins des personnes handicapées et les situations d'urgence humanitaire dans les zones urbaines. Étant donné la complexité des défis auxquels est confrontée la communauté internationale, il importe d'adopter une nouvelle démarche permettant de mieux utiliser les compétences particulières des nombreux et divers intervenants du système humanitaire

74. Il faut cesser de mesurer les progrès en fonction du nombre de personnes auxquelles une aide a été fournie parce qu'il importe de mener une action visant à éviter les souffrances en réduisant les risques et en mettant l'accent sur la préparation. La Fédération internationale poursuit ses efforts à l'appui de la Coalition d'un milliard pour la résilience, dans le but d'apporter un soutien à un milliard de personnes à l'horizon 2025 en renforçant la résilience des populations locales. La communauté internationale doit prendre des mesures pour accroître les capacités humanitaires locales. Les acteurs locaux ont des liens étroits avec les populations locales et peuvent agir rapidement, à moindre coût et de la manière la mieux adaptée à la culture. Pourtant, moins de 1 % de l'aide humanitaire internationale est acheminée directement

vers les acteurs locaux, et les mécanismes de coordination humanitaire ne leur font toujours pas jouer un rôle central dans les opérations. Le « grand compromis » a pour objectif de faire parvenir 25 % des financements humanitaires internationaux aux intervenants locaux et nationaux aussi directement que possible d'ici 2020. Il faudra, dans certains cas, procéder à des investissements préalables pour améliorer les capacités opérationnelles et fonctionnelles des acteurs humanitaires locaux et s'assurer qu'ils sont en mesure d'utiliser le plus efficacement possible un volume accru de ressources affectées à des opérations d'urgence.

75. **M^{me} Marcaillou** (Directrice du Service de la lutte antimines des Nations Unies) dit que les conflits actuels donnent lieu à des violations flagrantes du droit humanitaire international. Les populations et les bâtiments civils sont de plus en plus souvent délibérément pris pour cible, et les engins explosifs dangereux utilisés dans ces attaques tuent et blessent des civils, font obstacle à leur protection, bloquent l'aide humanitaire et entravent les efforts de stabilisation et de consolidation de la paix.

76. Les engagements pris pour mettre en œuvre le Programme d'action pour l'humanité doivent prendre en compte les conséquences humanitaires effroyables des engins explosifs dangereux et intégrer une action antimines à des fins humanitaires dans les stratégies, les plans, les programmes et les financements. Grâce aux interventions du Service, des personnes déplacées et des réfugiés ont pu rentrer chez eux en toute sécurité et les travailleurs humanitaires ont pu fournir une aide. Les partenaires nationaux et les survivants seront autonomisés par le biais de formations techniques, d'un encadrement et d'un élargissement de l'accès aux financements humanitaires.

77. Dans les zones reconquises en Iraq, le Service coordonne une intervention d'urgence de lutte antimines avec les autorités iraqiennes et la communauté internationale. La lutte antimines humanitaire est une condition préalable à la mise en œuvre de plans de stabilisation et d'aide humanitaire. En Syrie, elle s'est réunie avec des travailleurs humanitaires pour leur expliquer que les zones assiégées sont les plus contaminées et présentent donc le plus de risques pour leurs convois et pour les populations qu'ils desservent.

78. **M. Brennan** (Organisation mondiale de la Santé (OMS)) dit que, pour les 130 millions de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire à l'échelle mondiale, des blessures mineures et des maladies sans gravité peuvent être mortelles. Lorsque les conflits et les catastrophes naturelles détruisent les hôpitaux, il devient extrêmement difficile d'obtenir accès à des services de santé de base. Les maladies se propagent, car la population est contrainte de se réfugier dans des abris surpeuplés, où l'eau et l'assainissement sont de piètre qualité et la nourriture insuffisante. Plus de 50 % des décès d'enfants et plus de 60 % de décès de femmes évitables se produisent dans des situations de conflit et de fragilité.

79. L'OMS procède actuellement à la plus importante réforme qu'elle ait jamais entreprise depuis sa création il y a 68 ans pour assurer une fourniture plus rapide, plus prévisible et plus complète de services de santé dans les situations d'urgence, ce qui nécessite de collaborer avec d'autres secteurs comme ceux de l'eau et de l'assainissement, de la nutrition, du logement, de la protection et de la logistique. La communauté internationale doit protéger les travailleurs de santé héroïques en période de conflit et de crise. L'OMS continuera de documenter et de vigoureusement condamner les attaques barbares menées contre les travailleurs du secteur de la santé.

80. **M^{me} Haque** (Directrice adjointe du Bureau des Programmes d'urgence du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)) dit qu'environ 250 millions d'enfants vivent dans des pays touchés par un conflit. Les conflits armés entravent l'accès à des services qui sont essentiels à leur bien-être. Les écoles, les installations d'approvisionnement en eau et les hôpitaux sont endommagés ou attaqués, ce qui aura des répercussions sur l'ensemble du système des services sociaux pendant des années. Cette situation tient en partie à l'utilisation grandissante d'armes explosives dans les villes et d'autres zones peuplées. Selon les estimations, en 2015, plus de 90 % des victimes de ces attentats étaient des civils, dont de nombreux enfants, parfois handicapés pour le restant de leur vie. Des communautés entières restent prises au piège dans des zones assiégées et des zones difficiles d'accès, sans pouvoir obtenir de services au point, parfois, de souffrir de la famine. Toutes les parties à un conflit doivent pleinement honorer l'obligation qui leur incombe en vertu du droit international de garantir la fourniture de services

81. Il importe de préserver les programmes pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants, les protéger de la violence sexuelle, réunir les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille avec cette dernière ou les personnes qui prennent soin d'eux, et expliquer aux membres de la population les risques posés par les mines en situation d'urgence. Bien qu'il soit nécessaire de continuer d'assurer les services d'éducation, même en temps de crise, moins de 2 % des financements humanitaires sont affectés à ces derniers. Le Fonds intitulé « L'éducation ne peut pas attendre » annoncé lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire a pour objet de fournir aux enfants se trouvant dans des situations de crise l'éducation dont ils ont si désespérément besoin. Il est également essentiel de solliciter l'avis des personnes qui ont besoin de services. Ces dernières peuvent participer par le biais d'un dialogue poursuivi localement avec des groupes de jeunes, des ONG et les administrations locales; la communauté internationale doit toutefois trouver des moyens d'établir des contacts plus systématiques avec ces groupes. Les SMS et les médias sociaux permettent de communiquer efficacement sur une base bilatérale.

82. L'UNICEF est déterminé à concrétiser les engagements pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire et à aider ses partenaires à mettre en place un système opérationnel plus global, responsable et robuste qui replace les droits et les besoins des enfants au cœur de l'action humanitaire et du développement.

83. **M^{me} Mucavi** (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)) dit que les engagements pris par la FAO lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire sont incorporés dans son programme de travail et sont directement liés à ses priorités stratégiques qui consistent à éliminer la faim et la malnutrition, promouvoir la stabilité, réduire la pauvreté dans le monde, améliorer les systèmes alimentaires et accroître la résilience.

84. Il faudra, pour atteindre les objectifs de développement durable, que différents intervenants mènent une action coordonnée et complémentaire répondant simultanément aux besoins humanitaires et aux besoins de développement. En Syrie, de nombreux agriculteurs, mais surtout les agricultrices, ont des difficultés à continuer de produire sur leurs terres. Ils constituent la base de l'approvisionnement alimentaire en Syrie et sont essentiels au relèvement futur du pays. En Somalie, les programmes travail contre

rémunération permettent d'éviter la famine, de préserver les moyens de subsistance et de remettre en état les infrastructures rurales. L'édification de sociétés pacifiques, l'apport de solutions aux causes profondes des migrations de détresse et le développement durable à long terme passent par la sécurité alimentaire et la nutrition. Par exemple, l'aide apportée aux riziculteurs philippins immédiatement après le passage du typhon Haiyan a permis de sauver la saison des plantations et, ce faisant, d'améliorer la sécurité alimentaire locale et de réduire l'aide humanitaire nécessaire.

85. La FAO est déterminée à resserrer les partenariats qu'elle a forgés aux niveaux local, national et international pour pouvoir investir dans des mesures de préparation, accroître la résilience, répondre aux situations d'urgence, protéger la vie et la dignité des populations et favoriser le développement à long terme.

86. **M^{me} Matthews** (Directrice adjointe par intérim, Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)) dit que l'augmentation des déplacements forcés témoigne clairement des déficits politiques dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits et des situations d'instabilité. Plus d'un million de réfugiés et de migrants se trouvent maintenant en Europe, venus pour beaucoup de Syrie, d'Afghanistan et d'Iraq. De nouvelles crises ont éclaté au Burundi et le Yémen, le Soudan du Sud compte, au total, 2,25 millions de réfugiés et de déplacés, la violence et l'instabilité ont forcé à s'exiler de nombreux habitants de l'est du Nigéria et de la République centrafricaine, et la situation d'un grand nombre de personnes déplacées en Ukraine reste précaire. Il n'est guère surprenant que le système humanitaire international soit soumis à des pressions considérables. L'aide humanitaire ne pourra jamais remplacer efficacement une action visant à s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés. La communauté internationale doit agir de manière concertée afin de mobiliser la volonté politique nécessaire pour faciliter la recherche de solutions durables.

87. Le HCR continue de travailler en étroite collaboration avec d'autres organisations humanitaires et de développement et insiste sur la nécessité de poursuivre le dialogue avec les communautés d'accueil touchées par les déplacements. Il est encouragé par le récent rapport du Secrétaire général (A/70/59) intitulé « Sûreté et dignité : gérer les déplacements massifs de

réfugiés et de migrants », et l'appel qu'il a lancé en vue de l'adoption d'un pacte mondial pour des migrations sans danger, régulières et ordonnées et d'un pacte mondial sur le partage des responsabilités concernant les réfugiés.

88. **M. Pinheiro** (Organisation internationale du Travail (OIT)) dit que la phase de secours devient une phase de développement lorsque les réfugiés et les autres personnes déplacées de force peuvent avoir accès au marché du travail et à des possibilités d'emploi décent, ce qui optimise les effets économiques positifs des vastes flux de migrants et de réfugiés. Aucune stratégie d'édification de la paix ou de relèvement à la suite d'une catastrophe ne peut produire de résultats durables en l'absence d'une solide composante axée sur l'emploi conçue pour assurer la réinsertion des anciens combattants dans la population active et générer des revenus.

89. Son organisation a une expérience notable des efforts déployés pour faire le lien entre les interventions humanitaires et les activités de développement par le biais de la création d'emplois et de la promotion des normes du travail : elle a entrepris de réviser sa Recommandation sur l'emploi (transition de la guerre à la paix) de 1944 pour l'adapter au contexte actuel et pouvoir mieux faire face aux situations de conflit et de catastrophe; la Convention sur les travailleurs migrants de 1949 promeut et protège également le droit des travailleurs migrants et des réfugiés à travailler. Les membres de l'OIT ont demandé que soit établi un ensemble de principes directeurs sur l'accès au marché du travail des réfugiés et autres personnes déplacées de force, qui couvrirait les cadres de gouvernance; les politiques économiques et de l'emploi pour des marchés du travail inclusifs; les droits des travailleurs, l'égalité des chances et l'égalité de traitement; ainsi que les partenariats, la coordination et la cohérence. L'OIT est déterminée à faire mieux prendre conscience de l'importance que revêt l'inclusion des répercussions sur le marché au travail et de politiques de travail décent en tant que composantes essentielles des pactes mondiaux sur la migration et pour les réfugiés.

90. **M. De Guimaraes-Pinto** (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)) a dit que la culture est maintenant en première ligne des conflits. Des personnes sont persécutées pour des raisons culturelles et religieuses en violation systématique des droits de l'homme et du

droit international humanitaire. Des sites culturels importants sont intentionnellement détruits dans des villes comme Palmyre, Mossoul, Bassorah et Alep. Les sites archéologiques sont pillés sur une échelle industrielle, ce qui alimente le trafic d'objets culturels et le financement du terrorisme. Des attaques coordonnées sont menées contre des écoles et des universités, qui sont des symboles de créativité et de liberté de pensées. Face à ces défis, il importe d'adopter de nouvelles stratégies pour édifier la paix et faire face aux situations d'urgence.

91. La destruction délibérée du patrimoine culturel est un crime de guerre utilisé comme tactique pour semer la peur et la haine. L'UNESCO considère que la protection de ce patrimoine est un impératif humanitaire et une question de sécurité. À long terme, elle est aussi un aspect du développement et du relèvement. Il est clair que le patrimoine culturel peut mobiliser et unir les populations locales, ainsi que la montré, en 2015, la restauration des 14 mausolées qui avaient été détruits par des groupes armés à Tombouctou. En 2016, l'UNESCO et le CICR ont signé un accord intégrant la culture dans les opérations humanitaires.

92. L'éducation doit aussi être intégrée dans les opérations humanitaires dès le début. Le lancement du Fonds de l'initiative « L'éducation ne peut pas attendre », lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, a marqué un tournant décisif à l'échelle mondiale en permettant de remédier au considérable déficit de financement de l'éducation dans les situations d'urgence, et de répondre à la nécessité de prendre des mesures exceptionnelles et novatrices pour faire face aux besoins d'éducation. La Déclaration sur la sécurité des écoles et ses directives constituent une avancée majeure dans le domaine de la protection des écoles, des universités, des enseignants et des enfants.

93. La liberté d'expression et d'information est essentielle à l'édification de la paix, et des médias libres et indépendants sont des observateurs essentiels des violations des droits de l'homme. L'UNESCO est le chef de file du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité qui a pour objet de créer un environnement sécurisé pour les journalistes, notamment dans les situations de conflit.

94. **M. Muchka** (République tchèque) dit que, étant donné les capacités limitées de son pays et

l'accroissement des besoins humanitaires, son Gouvernement privilégie des interventions humanitaires locales efficaces menées conformément aux principes et aux bonnes pratiques d'action humanitaire, et coopère systématiquement avec les populations touchées pour atteindre toutes les personnes dans le besoin. Il promeut la coopération humanitaire au sein de l'Union européenne, qui donne à ses membres une occasion unique de coordonner et de partager leurs capacités, leurs évaluations, les interventions sur le terrain et les enseignements tirés de l'expérience. Son Gouvernement est prêt à donner suite aux engagements pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire pour aider les pays et les régions à élaborer des programmes de réduction des risques de catastrophe mettant l'accent sur les risques liés au climat et aux conflits, par le biais d'une mise en œuvre cohérente du Cadre de Sendai et du Programme 2030.

95. **M^{me} Amiri-Talesh** (Pérou) a exprimé la solidarité de son Gouvernement avec le Gouvernement turc à la suite des récents attentats.

96. Il est essentiel de rechercher des solutions humanitaires efficaces, de mener une action politique et de respecter les droits de l'homme des personnes déplacées pour veiller à ce que ceux qui sont dans des situations vulnérables, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées, puissent jouir d'un développement durable similaire à long terme. Il importe de compléter l'aide humanitaire par un plan de développement à long terme permettant aux acteurs locaux de jouer un rôle et couvrant aussi la réduction des risques, la prévention et le développement durable.

97. En 2015, plus de 19 millions de personnes ont été déplacées par des catastrophes naturelles, exacerbées par le phénomène El Niño. Au Pérou, des sécheresses, des inondations et des fronts froids ont eu des conséquences négatives sur les communautés rurales. Le Gouvernement est intervenu immédiatement, mais ses efforts n'ont pas suffi face à l'intensité du phénomène.

98. **M. Arrocha Olabuenaga** (Observateur du Mexique) fait part des condoléances de son Gouvernement et condamne l'attaque qui a eu lieu à Istanbul.

99. La prévention des conflits doit toujours avoir la priorité dans le domaine humanitaire. Les bureaux de pays des Nations Unies contribuent de manière fondamentale à forger des partenariats avec des acteurs

stratégiques. Pour prévenir l'escalade de la violence, il faut s'attaquer aux inégalités systématiques et faire participer les populations locales à la prise de décisions et aux négociations de paix. Les plans stratégiques des organismes des Nations Unies doivent définir des actions et des politiques garantissant une réponse rapide et efficace en situation d'urgence.

100. La communauté internationale doit accorder la priorité à l'autonomisation des femmes et des filles et encourager la participation des jeunes dans les pays vulnérables. L'amélioration des services publics peut favoriser la stabilité et empêcher l'escalade des conflits. Le renforcement de la capacité de suivi et d'évaluation des situations instables permet de détecter plus facilement les signes précurseurs de conflit.

101. Le Mexique a porté ses contributions à l'aide humanitaire de 50 millions de dollars en 2008 à 500 millions de dollars en 2015. L'aide humanitaire doit aller au-delà de la fourniture d'un soutien et de dons; elle doit renforcer les capacités pour permettre aux populations de vivre en paix et dans la stabilité et de bénéficier d'un développement durable. À cet égard, il est nécessaire de mieux intégrer les programmes humanitaires et les programmes de développement.

Projet de résolution E/2016/L.20 : Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

102. **Le Président** dit que le projet de résolution actuel compte un certain nombre de nouveaux paragraphes et utilise un langage plus ferme en ce qui concerne les questions importantes. Le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

103. *Le projet de résolution est adopté.*

104. **M. O'Brien** (Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence) conclut en disant que les Nations Unies sont déterminées à collaborer avec les États Membres et les acteurs humanitaires pour tenir les promesses des cinq responsabilités fondamentales du Programme d'action pour l'humanité, et à jouer son rôle pour apporter les changements nécessaires.

Clôture du débat

105. Après un échange de politesses, **le Président** clôt le débat consacré aux affaires humanitaires de la session de 2016 du Conseil.

La séance est levée à 17 h 40.